

La Chancellerie va-t-elle bouger ?



Forts de ces échanges et des accusés de réception reçus de la Chancellerie (voir le Débirentier précédent), nous décidons alors de rencontrer le Conseiller auprès du Cabinet de Rachida Dati en charge des Affaires Civiles. Rendez-vous nous est donné le 6 Novembre auquel nous allons avec Maître Terrier de Cathelineau, notre avocate qui nous soutient depuis longtemps. Le début de l'entretien est glacial, il est clair que nous les forçons à agir. Ce n'est pas dans la tradition du Ministère, épris d'indépendance.

Nous insistons sur l'incapacité des Débirentiers à entamer de nouvelles procédures, sur les sommes trop importantes demandées. Très vite l'argument tombe : "On ne revient pas sur la chose jugée !" Pourtant, grâce à l'esprit de médiation de notre avocate, et à son expérience du terrain, le Conseiller, ancien magistrat, se détend un peu. Il comprend l'inadaptation du barème de conversion en capital et peu à peu cherche avec sa collaboratrice une solution. Très vite il pose la question : Peut-être faut-il supprimer le barème ?...

Le débat se résume à : doit-on maintenir le barème ou laisser le pouvoir d'appréciation aux juges ?

Nous faisons valoir que le problème de la conversion en capital se retrouve au niveau du règlement de la succession du débiteur, que ses héritiers et notamment sa seconde épouse se trouvent confrontés alors à de graves difficultés. Écoute attentive de nos interlocuteurs qui ont conscience du problème. Nous élargissons le débat à un choix de société :

Nous soulignons que l'on ne peut abandonner les débiteurs des vieilles rentes viagères durant les années à venir, le Conseiller acquiesce en parlant des problèmes de société qui vont naître en raison des difficultés financières qui vont s'accroître en ces temps de crise.

Il conclut ne pas pouvoir influencer les juges pour faciliter les révisions, mais être dans la capacité «d'écrire des textes».

Il s'engage à faire travailler les services concernés et nous donne rendez vous dans deux mois.

Nous avons retéléphoné au début de Janvier 2009, les textes ne sont pas

terminés. En fait nous comprendrons plus tard que l'intervention d'un Conseiller du cabinet de Rachida Dati, (donc un «politique»), n'est pas bien vue par les services techniques qui sont en poste depuis plus de trente ans et qui en ont vu d'autres... Ils savent que leur len-

teur à obéir est le meilleur remède à l'impatience des politiques, dont la présence, et donc les exigences sont soumises au changement.

Il n'empêche, ils ont promis de nous téléphoner dès que quelque chose serait prêt. Nous ne les lâcherons pas.



Bercy prend l'initiative

En fait à Bercy nous sommes également soumis à l'avis des juristes de la Direction de la Législation Fiscale. Ce sont eux qui préparent les réponses d'Eric Woerth, ce sont donc eux qu'il faut convaincre sur notre avoir fiscal.

Manifestement le bras de fer initié par Didier Migaud avec son amendement pour faire bouger la Chancellerie leur a plu. Ils voudraient bien eux aussi faire plier la Chancellerie. A la demande d'un Conseiller d'Eric Woerth, et pour faire suite à la demande d'amendement, Bercy organise alors une réunion de travail avec nous et... la Chancellerie !

Nous sommes aussi heureux que stupéfaits de tant de souci d'efficacité. Le rendez-vous est organisé pour le 21 Janvier.

Las, au dernier moment la Chancellerie se désistera. C'était évidemment trop d'impudence pour elle.

Nous aurons donc, avec l'aide cette fois de notre notaire à Paris Maître Axel Depondt une réunion technique intéressante, mais où nous comprendrons que dans ces temps de rigueur budgétaire, l'avoir fiscal ne saurait être obtenu sans un appui... à Matignon.

Dont acte, nous avons déjà fait un courrier en ce sens et nous attendons un rendez-vous.

Et maintenant ?

Ne rien négliger, continuer à tisser un réseau favorable et insister parce que nous savons que nous avons raison. L'Etat doit réparer ses erreurs : laisser condamner des gens sur des sommes invraisemblables parce qu'on a laissé les juges faire n'importe quoi, en est une et de taille. Nous n'avons aucun complexe à répéter que c'est à l'Etat de réparer avec tous les outils dont il dispose.

En conclusion nos interlocuteurs sont au travail, ils sont même noyés par le travail. Pas plus qu'eux nous devons désespérer. Car nous sommes très près de décisions qui pourront alléger notre peine. L'avoir fiscal remboursable peut encore être obtenu, si nous savons en déterminer l'impact sur le budget (qui parmi nous est imposable et à combien...), en demandant peut-être un peu moins (35 % de remboursement), et si nous faisons jouer les bons décideurs (Matignon).

Quant aux modifications du Code Civil, tout le monde a conscience de leur impérieuse nécessité. Tout le monde les réclame, y compris Eric Woerth depuis Bercy. Et il est l'un des ministres les plus importants aujourd'hui.

Nous avons fait des progrès considérables auprès des décideurs. A nous de ne pas lâcher la pression auprès des exécutants.